



## SNUDI FO 13

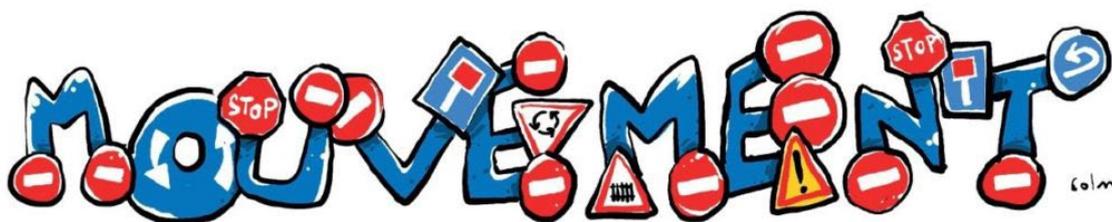
Syndicat National Unifié des Directeurs ,  
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN  
et AESH du 1er degré  
des Bouches du Rhône

**FORCE OUVRIERE**



25 mai 2025

MOUVEMENT 2025



Résultats et recours

Les résultats du mouvement intra sont disponibles de manière individuelle depuis vendredi 24 mai à partir de votre Iprof, onglet SIAM/MVT1D

**Aucune publication générale et aucune communication auprès des syndicats représentatifs siégeant en CAPD ne sera faite par l'Administration, conséquences néfastes de la loi de la transformation de la fonction publique, dite loi Dussopt de 2019 !**

**Plus que jamais, le SNUDI FO 13 revendique l'abrogation de la loi dite "de Transformation de la Fonction publique" pour que les délégués du personnel élus puissent continuer à contrôler les opérations de mutation et de promotion, représenter et défendre l'ensemble des collègues !**



### ***Vous avez obtenu un de vos vœux...***

Vous serez nommés à titre définitif après avoir signé votre arrêté de nomination au 1er septembre 2025 si vous remplissez les conditions (diplôme, habilitation...)

Vous pouvez être nommés à titre provisoire pour l'année 2025-2026 si vous ne remplissez pas toutes les conditions. Il faudra repasser par le mouvement en 2026 en tant que participant obligatoire.



### ***Vous n'avez pas obtenu un de vos vœux...***

**Il est possible de déposer un recours gracieux !**

Le recours gracieux peut être déposé si :

- vous n'avez pas obtenu votre vœu n° 1
- vous avez été affecté.e sur un vœu non souhaité (MOB affectation d'office)

### [Modèle de recours gracieux du SNUDI FO 13]

Il est important de mandater un syndicat pour la défense individuelle de votre dossier. Sans mandat explicite, nous ne pourrions pas intervenir en votre nom auprès de l'Administration !

Il est à envoyer au service du mouvement : [ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr) + copie au SNUDI FO 13

L'Administration a 2 mois pour vous répondre. Au bout de ce délai ou en cas de réponse négative à votre demande, il vous est alors possible de déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif.

**Nous vous conseillons de vous faire accompagner d'un avocat/conseil juridique en droit administratif !**



***Vous êtes sans affectation à cette phase du mouvement...***

**Vous allez participer à la phase manuelle d'affectation**

**Dates du 25/06 au 4/07**

L'administration vous affectera en fonction de votre barème sur un poste à titre provisoire au fil de l'eau sur des postes qui se libèreront (retraite, exeat, disponibilité, détachement, fractions de TS...)



## ***Vous êtes TS...***

Vous allez participer au "mini-mouvement" sur la circonscription où vous êtes nommé.e pour obtenir des fractions de postes qui seront proposées par les IEN. Un mail vous sera envoyé avec un lien nominatif pour classer tous les regroupements de postes dans l'ordre de préférence.

**Publication des postes le 11/06**

**Participation du 11 au 13/06**

**Résultats le mardi 24/06**

Pour toute question, vous pouvez contacter les élus  
et représentants du SNUDI FO 13



**Franck  
NEFF**  
Brigade REP+  
Marseille 14ème  
07.62.54.13.13



**Laurence  
ROUVIERE**  
Adjointe  
Marseille 14ème  
06.27.02.14.16



**Sandra  
LOPEZ**  
Adjointe  
Arles  
06.27.34.73.17



**Cécile  
BOULAY**  
Brigade  
Allauch  
06.38.03.70.13



**Julie  
BESSE**  
Directrice  
Marseille 15ème  
06.56.77.35.62



**Nicolas  
BOILEAU**  
Brigade REP+  
Marseille 14ème  
06.22.75.23.84





Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents  
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

**[Téléchargez le bulletin mi année 2025]**

***Vous serez adhérent.e de juin à décembre 2025***

***Vous bénéficiez d'un reçu fiscal en janvier 2026  
pour réduire 66% de la somme de vos impôts.***

---



Vieille Bourse du travail  
Place Léon Jouhaux  
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01  
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13  
email : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

